18 juin 2001 **01.326**

**Question Adrien Laurent**

**Silence motos! Un complément?**

Nous saluons les mesures administratives et de police que s'apprêtent à prendre les services compétents à la demande du Département de la justice, de la santé et de la sécurité dans le cadre de la lutte contre le bruit des motos du canton (... et d'ailleurs!).

Cette démarche est nécessaire, utile et fort bienvenue.

Toutefois, le Conseil d'Etat peut-il nous préciser quelles dispositions ont été prises pour associer les polices communales à cette démarche?